



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme «Initiative pour l'Emploi des Jeunes»



APPEL A CONCURRENCE

Formations « Sauveteur Secouriste du Travail » pour les jeunes inscrits dans le dispositif Garantie Jeunes porté par la

MISSION LOCALE DE MONTLUÇON

Article 1 : Contexte de la consultation

Présentation de la mission locale

La Mission Locale exerce une mission de service public et a pour objet d'aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes posés par leur insertion professionnelle et sociale.

Elle assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, et propose une prise en charge globale, en intervenant non seulement sur les champs de l'emploi et de la formation, mais aussi ceux du logement, de la mobilité, de la santé, de la culture, et plus globalement de l'accès aux droits et à la citoyenneté.

Elle assure tout particulièrement la mise en œuvre de la Garantie Jeunes instituée par le décret n° 2016-1855 du 23 décembre 2016 relatif au parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie et à la Garantie Jeunes.

Présentation de la Garantie Jeunes

Ce dispositif financé par l'Etat et l'Union Européenne vise à conduire les jeunes les plus vulnérables vers l'autonomie en leur offrant une double garantie professionnelle et financière.

Il cible prioritairement les jeunes :

- âgés de 18 à 25 ans révolus,
- et ni en emploi, ni en études, ni en formation,
- et en situation de grande précarité, financière (Ressources < RSA) et/ou familiale (Jeune décohabitant ou cohabitant sans soutien) et/ou sociale (Décrocheurs scolaires, jeunes sous main de justice, etc.).

Les jeunes intégrant le dispositif bénéficient d'un accompagnement collectif et individuel assuré par une équipe spécialisée de conseillers en insertion, dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque d'une durée d'un an.

Le cahier des charges de la Garantie Jeune préconise l'organisation des formations Sauveteur Secouriste du Travail (SST), objet de la présente consultation. Compte tenu de son montant et des seuils applicables, ce marché n'est pas soumis à une procédure particulière.

Article 2 : Caractéristiques de la prestation

Objectifs généraux et référentiels de la formation

La formation délivrée devra permettre à ses bénéficiaires de :

- Situer le Sauveteur Secouriste du Travail dans la santé et la sécurité au travail.
- Maîtriser la conduite à tenir face à une situation d'accident du travail, de mettre en œuvre les mesures de protection adaptées, d'effectuer les gestes de 1ers secours et d'engager les procédures d'alertes appropriées.
- Repérer des situations dangereuses en entreprise et de participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme «Initiative pour l'Emploi des Jeunes»



Les formations délivrées devront être conformes au programme et aux référentiels élaborés par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).

Période de réalisation et organisation des sessions

L'ensemble de ces formations se déroulera entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2019, pour une durée de 6 mois renouvelable une fois jusqu'au 31 décembre 2019, selon un planning défini par la Mission Locale.

10 sessions concernant des groupes de 12 à 18 jeunes sont prévues sur cette période.

Le prestataire sera informé du déroulement des sessions par la Mission Locale au minimum un mois avant leur ouverture, et devra procéder aux déclarations nécessaires auprès des autorités administratives compétentes, selon les règles applicables à la formation délivrée.

La Mission Locale se réserve le droit d'annuler une session en raison d'un manque de participants (présence de moins de 8 participants sur une session) ou de solliciter des sessions complémentaires en fonction de l'activité du dispositif.

Organisation pédagogique

Le prestataire devra se référer aux dispositions légales et réglementaires applicables.

La méthode et les outils pédagogiques proposés devront tenir compte des spécificités du public cible, notamment de leur méconnaissance du monde du travail, de leurs éventuelles difficultés d'apprentissage et de leurs réticences vis-à-vis des enseignements institutionnels habituels.

Un recueil d'information préalable pourra être organisé par le prestataire en concertation avec la Mission Locale dans les 15 jours précédant l'ouverture d'une session afin d'évaluer les participants et adapter la démarche pédagogique.

Une évaluation individuelle des participants devra être organisée par le prestataire tout au long de la formation, en vue de leur certification finale.

Toute difficulté rencontrée avec l'un des participants devra être immédiatement signalée à la Mission Locale.

A l'issue de la formation, un support pédagogique (qui pourra avantageusement être différent du ou des support(s) de formation utilisé(s) durant la formation), ainsi qu'une attestation de formation devront être remis à chaque participant.

Conditions matérielles

Une salle de formation équipée de tables, de chaises et d'un paper-board ou tableau pourra être mise à la disposition du prestataire par la Mission Locale. La formation pourra néanmoins se dérouler dans les locaux du prestataire sous réserve qu'ils se situent dans le périmètre de la ville de Montluçon.

Tous les documents et matériels pédagogiques devront être fournis par le prestataire.



Dispositions diverses

Dans un délai maximum de 1 semaine après le terme de la session, le prestataire devra remettre à la Mission Locale :

- Les fiches d'émargements, à la demi-journée, signées par l'ensemble des participants, et validées par le formateur.
- Les questionnaires de satisfaction des participants.
- Un bilan global de chacune des sessions comportant, le cas échéant des préconisations permettant d'améliorer les sessions suivantes.
- Les attestations et/ou certifications de formation.

Article 3 : Présentation des candidatures

Les candidatures devront être transmises obligatoirement sous format papier ou sous format numérique.

Elles devront être rédigées en langue française et exprimées en Euro. Dans l'éventualité où elles seraient rédigées dans une autre langue, elles devront être accompagnées d'une traduction en français, certifiées conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction devra concerner l'ensemble des documents composant la candidature.

Le dossier de candidature devra être composé des pièces suivantes :

- Programme de la formation.
- Déroulé pédagogique détaillé : Planning et durée d'intervention, objectifs, méthodes, situations et outils pédagogiques, moyens matériels, critères d'évaluation, etc.
- Outils et supports remis aux participants.
- Habilitation(s) de l'organisme et du(es) formateur(s) à assurer la formation et à certifier ses participants.
- Fiche de présentation et principales références du candidat.
- CV de(s) l'intervenant(s).
- Proposition tarifaire TTC, faisant apparaître clairement les bases de calcul du coût de la formation (Coût horaire et nombre d'heures de formation en fonction de la taille du groupe), ainsi que les dispositions applicables en cas d'annulation d'une session ou d'organisation d'une session complémentaire. Le prix devra comprendre tous les frais afférents à la formation : Frais pédagogiques, de déplacements, de reproduction, etc.

Les candidatures devront être transmises sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

GARANTIE JEUNES – FORMATION SST - 2019
NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être :

- Soit envoyé, par lettre recommandée avec avis de réception, à l'adresse postale suivante :

AVENIR JEUNES MISSION LOCALE
BP 3128
03105 MONTLUCON CEDEX



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme «Initiative pour l'Emploi des Jeunes»



- Soit déposé, contre récépissé, à l'accueil de la Mission Locale :

ACCUEIL CENTRAL MISSION LOCALE

HOTEL DE VILLE

PLACE JEAN JAURES

03100 MONTLUCON

du lundi au vendredi, entre 9h et 12h et 14h et 17h
(à l'exception du mardi matin)

- Soit envoyé, en version numérique, sur la boîte de messagerie électronique suivante :

TDumontet@mission-locale.asso.fr

La date limite de réception des candidatures est fixée au 07 décembre 2018 à 17 heures.

Tout dossier incomplet, non conforme et transmis hors délai entraînera le rejet de la candidature.

Article 4 : Jugement des offres et sélection du prestataire

L'analyse des candidatures et le choix du prestataire seront effectués par une Commission de consultation composée comme indiqué ci-dessous :

- Directeur de la mission locale ou son représentant.
- Coordinatrice du programme Garantie Jeunes ou en son absence un conseiller affecté à l'équipe Garantie Jeunes.
- Représentant de la DIRECCTE et/ou du Conseil Régional.

Cette Commission se réunira entre le 10 et le 14 décembre 2018.

Les candidatures seront étudiées sur la base des critères et du barème suivant :

Prix de la prestation	De 5 à 0 points	En fonction du classement. Le mieux classé = Nombre de points maximum. Les suivants = Nombre entier inférieur jusqu'à 0
Références de l'organisme de formation et de ses intervenants Expériences dans la conduite de la formation et auprès d'un public cible similaire.	De 3 à 0 points	
	De 3 à 0 points	



Méthode et supports pédagogiques proposés		
---	--	--

En cas d'égalité de points, le candidat ayant obtenu le meilleur classement sur le critère prix sera retenu.

La totalité du marché sera attribué à un seul titulaire. Tous les candidats seront informés du choix de la Commission les concernant (retenu ou rejeté).

La Mission Locale après avis de la Commission de consultation s'autorisera à déclarer cette consultation infructueuse si elle estime que le coût d'intervention du candidat ayant obtenu le maximum de points ne correspond pas au prix du marché et si la qualité de sa prestation n'est pas assurée.

Article 5 : Obligations du prestataire

Le prestataire retenu devra s'engager à :

- Respecter les obligations de publicité et d'information prévues par les règlements nationaux et ceux de l'Union Européenne.
- Ne pas faire obstruction à toute procédure de contrôle qui serait engagée par la Mission Locale, les services de l'Etat et/ou de l'Union Européenne, et à fournir tout document permettant d'évaluer la mise en œuvre de la prestation.

Contact Mission Locale

Tiphaine DUMONTET – Coordinatrice Garantie Jeunes

04 70 05 28 74

04 43 01 70 04

TDumontet@mission-locale.asso.fr